Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20200305-2020 013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2020

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2020

Salle polyvalente Michel Dinet – Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Jean-Claude BOULY

Procurations: Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA

Philippe ROLIN procuration à Jean-Pierre ROUILLON

Votants: 27

Secrétaire de séance : Catherine CHOTEAU-LESNES

Date convocation: 28 février 2020

N°2020-013

Objet: Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire

Périmètre 2019 - 43 rue de la République

Rubrique: 7.5.2

Rapporteure: Sylvaine SCAGLIA

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur une partie de la rue de la République et une partie de la rue de Jéricho, par délibération du 7 février 2019.

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par M. Jacques LARTILLOT, pour un immeuble sis 43 rue de la République.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 13 février 2020 émet un avis favorable.

Au vu du dossier présenté, la prime est fixée comme suit : 1 600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 8 965 euros, prime plafonnée à 1 600 euros en application du règlement d'octroi),

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 43 rue de la République à M. Jacques LARTILLOT pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2020 de la commune.

Le Maire,

Bertrand KLING